

# La Douane Simplifiée



Le réseau des CCI met à votre disposition un GUICHET EN LIGNE vous permettant en quelques clics d'effectuer l'ensemble de vos formalités internationales.

Avec GEFI, Gestion Electronique des Formalités Internationales, la Chambre de Commerce de Troyes et de l'Aube vous accompagne dans le processus de dématérialisation des procédures douanières.

Cet outil de traitement vous fait donc gagner du temps.

Trois services en ligne :

- **Module WebCOR**   
Saisir la demande de délivrance du certificat d'origine, en vue de l'exportation définitive de marchandises hors de l'Union Européenne.
- **Module WebDOC**   
Transmettre électroniquement les documents nécessitant l'apposition d'un visa de conformité : factures export, listes de colisages, attestation, ...
- **Module WebATA**   
Organiser l'exportation temporaire de vos marchandises à l'étranger, le carnet ATA.

Plus d'information sur :

[www.formalites-export.com](http://www.formalites-export.com)



## Service Formalités Internationales

Espace Régley  
1 Bd Charles-Baltet CS 60706  
10001 Troyes Cedex  
international@troyes.cci.fr  
www.troyes.cci.fr

### Contacts :

Caroline LEGERE  
Tél. 03 25 43 70 35 - gefi@troyes.cci.fr

Anne SZUBA  
Tél. 03 25 43 70 06 - gefi@troyes.cci.fr

### Horaires Visas accueil

Du lundi au vendredi  
8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00

**RAPPEL**


En face à face, les documents reçus :

- **avant 15h**, sont visés dans la journée.
- **après 15h**, sont visés pour le lendemain matin au plus tard.

Pour les formalités envoyées par GEFI :  
les entreprises sont notifiées en temps réel du traitement du dossier.



# FORMALITÉS À L'INTERNATIONAL

- 
- Imprimés douaniers
  - Législation de documents
  - Carnet ATA
  - Certificat d'origine

**Tarifs 2019**

Applicables au 01/07/2019

# Gagnez du temps pour vos formalités

Vous êtes exportateur et vous vendez vos produits vers un pays extérieur à l'Union Européenne ?

Pour répondre aux exigences des douanes des pays de destination, vous devez fournir des documents qui doivent être certifiés par votre CCI :

- **Certificat d'origine**
- **Facture d'export**
- **Certification matérielle de signature**
- **CARNET ATA**

Pour faciliter vos démarches, le service international de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube vous informe, vous conseille et vous accompagne dans vos procédures export et met à votre disposition une plateforme numérique dématérialisée : GEFI (Gestion Electronique des Formalités Internationales)

## Tarifs 2019 des formalités internationales

### Exportations définitives

PRIX NETS	Tarifs Accueil CCI	Tarifs GEFI
Visa de certificat d'origine + 2 copies	11 €	9 €
Visa de CO supplémentaires (par exemplaire)	11 €	9 €
Visa de facture (par exemplaire)	12 €	10 €
Législation de signature (par exemplaire)	12 €	10 €
Attestation CE	25 €	-
Attestation d'existence	25 €	-
Duplicata	11 €	9 €

### Imprimés Douaniers

PRIX TTC Certificats d'origine	Tarifs Accueil CCI	Tarifs GEFI
Prise en charge (par dossier)	gratuit	gratuit
Jeu de formulaires (1 original + 2 copies)	-	3 €
Jeu de formulaires (1 original + 3 copies + 1 demande)	3,30 €	-
Copie supplémentaire	1 €	1 €
Frais postaux (envoi simple)	2 €	1,70 €
Frais postaux (envoi recommandé)	6 €	6 €

PRIX UNITAIRE TTC Certificats de circulation	Tarifs
ATR Turquie	0,85 €
EUR 1	1 €
EUR MED	1 €
Documents douaniers	
DAU	2,20 €

► Autres formulaires sur commande spéciale, contactez-nous !

### Guide

PRIX UNITAIRE TTC	Tarifs
Incoterms 2010	40 €
Frais postaux (envoi simple)	4,50 €

### Exportations temporaires

#### CARNET ATA - WebATA

Pour le séjour temporaire de vos marchandises à l'étranger, utilisez le carnet ATA.

Vos affaires vous conduisent à l'étranger et vous devez, à titre temporaire :

- Utiliser du matériel professionnel, installer, maintenir, ou réparer un équipement vendu
- Prospector une nouvelle clientèle avec des échantillons commerciaux, des prototypes, etc...
- Présenter vos produits dans le cadre d'une foire, d'un salon professionnel ou d'une exposition
- Utiliser un moyen de transport, véhicule routier privé ou commercial, quad, aéronef, etc...

Le coût d'un carnet ATA\* varie en fonction de sa valeur et du nombre de voyages (maximum 8 voyages sur un carnet ATA).

Durée de validité : douze mois

*\*Sous réserve d'acceptation du dossier par les assureurs*

Forfait de base incluant la rédaction du carnet, et la fourniture des imprimés douaniers nécessaires.

Carnet ATA de base 1 Aller/Retour	62€
Visa du carnet (Visa pour voyage supplémentaire : 15 €)	+20€
Prise en charge	gratuit

La redevance comprend :

- La chaîne internationale de garantie (CIG) : 26 €
- La prime de cautionnement, exonérée de TVA, non remboursable, et variable selon la valeur du carnet.

Prise en charge	117 €
de 11 001 à 20 000 €	161 €
de 20 001 à 30 000 €	201 €
de 30 001 à 40 000 €	241 €
de 40 001 à 50 000 €	281 €
de 50 001 à 75 000 €	356 €
de 75 001 à 100 000 €	431 €

Frais de port en supplément

Une estimation plus précise de votre carnet, sur : [https://www.formalites-export.com/seam-gefi/views/webata/estimation/webata\\_estimation.seam?cid=1499144](https://www.formalites-export.com/seam-gefi/views/webata/estimation/webata_estimation.seam?cid=1499144)



Règlement par chèque bancaire (à l'ordre de la CCI de Troyes et Aube) ou par virement bancaire.